

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
Direction Générale de l'Offre de Soins
Madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCÉ
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

N° 087-16
LG/ETG/ED/RG

Paris, le mercredi 27 juillet 2016

Madame la Directrice Générale,

Le comité de pilotage du programme Hôpital Numérique a acté la redistribution des financements non délégués entre 2013 et 2015 sur la première circulaire budgétaire de l'année 2018 (à hauteur de 64 millions d'euros) et nous nous en félicitons.

Le retard parfois très important pris dans certaines régions laissait augurer de disparités inter-régionales dans la mise en œuvre du programme. Celles-ci auraient grandement réduit la capacité de ces régions d'atteindre **l'objectif initial du programme à savoir permettre à l'ensemble des établissements de santé d'accéder à un socle minimal de maturité en termes de systèmes d'information.**

Aujourd'hui, de nombreux adhérents nous remontent leur incapacité à pouvoir postuler à cette ultime enveloppe qui est attribuée via des aides à la contractualisation. Il s'agit des établissements de santé de SSR et de psychiatrie sous OQN. En effet, ces établissements de santé ne sont pas éligibles aux crédits AC et sont financés jusqu'à présent dans le programme Hôpital Numérique en FMESPP intégralement, part amorçage et part usage.

Par conséquent, **toute candidature sur l'enveloppe 2018 se révèle impossible quand bien même le dossier serait pertinent** et ferait l'objet d'un soutien de l'ARS.

Pour les établissements concernés, la situation est difficile à comprendre car ils avaient déjà connu des contraintes dans leurs candidatures en début de programme en raison des retards pris en région. Ceci est d'autant plus dommageable que de fortes incitations ont été mises en œuvre pour encourager les établissements de santé à s'inscrire dans le programme.

Par ailleurs, pour revenir à l'objectif initial du programme visant à inscrire l'ensemble des établissements de santé dans le déploiement de systèmes d'information matures, nous craignons que ces nouvelles difficultés **n'accentuent le retard relatif des établissements de SSR et de psychiatrie sur ce sujet vis-à-vis des autres établissements.**

Ceci alors même que **vos services avaient invité les ARS à rééquilibrer la proportion des établissements de santé sélectionnés pour inscrire plus d'établissements de SSR et de psychiatrie.** Dans cette optique, nous vous sollicitons afin de mettre en œuvre une procédure qui permette à l'ensemble des établissements de santé de s'inscrire dans le programme et ce jusqu'à son terme.

Notre secteur s'est pleinement investi dans la réussite du programme. Les travaux menés avec vos services ont déjà permis de solutionner les difficultés de mise en œuvre du programme. Nous ne doutons donc pas de notre capacité collective à dépasser cette ultime contrainte.

Certain de toute l'attention que vous porterez à notre démarche, veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, mes salutations distinguées.



Lamine GHARBI
Président